

# Interpellation au conseil communal d'Ottignies-Louvain-La-Neuve

## *Accident nucléaire et plan d'urgence*

### *Texte intégral de l'intervention orale*

Mesdames, messieurs, bonjour,

*Nous sommes à deux jours de l'anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Je souhaite, sur mes 10 minutes, prendre un temps de silence en souvenir de toutes les victimes de la bêtise humaine.*

Avant toute chose, je tiens à vous féliciter pour deux actions positives déjà menées par la Ville :

- pour le dernier marché groupé organisé par la Ville pour ses citoyens, pour un fournisseur d'électricité, la Ville a choisi un fournisseur dont la cote est de 17/20 au classement de Greenpeace.
- elle a mis en place une véritable vigilance pour le bien-être de ses habitants (efficacité du plan d'urgence communal, surveillance des émissions des antennes GSM,...).

Je tiens à clarifier la raison pour laquelle je fais cette interpellation du collège communal. Cette interpellation porte sur le *plan d'urgence nucléaire et radiologique pour le territoire belge* et les mesures mises en place par la commune dans ce cadre en cas d'accident nucléaire grave ou majeur survenant à la centrale de Tihange ou de Doel.

Nous savons comment l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2018 définit ce plan et précise les différents niveaux de pouvoir impliqués, qui sont répartis entre le fédéral, les provinces et les communes. Mais cette loi de 2018 ne répond à aucune de nos questions de citoyen. Lorsque l'on partage ces questions avec le pouvoir provincial, voici la réponse que l'on obtient, je cite :

*« Vous n'êtes pas sans savoir que même si une crise nucléaire est gérée au niveau fédéral, un des acteurs clé reste le bourgmestre. Le gouverneur n'étant qu'un intermédiaire-coordonateur entre le niveau fédéral et le niveau communal. Vous comprendrez aisément qu'il est impossible pour le gouverneur et ses services de répondre à toutes les sollicitations que le contexte actuel concernant le nucléaire suscite. Je ne puis dès lors que vous conseiller de vous adresser directement à votre bourgmestre ». Fin de citation.*

Il est donc bien clair que le bourgmestre porte une grande responsabilité. C'est pourquoi, je m'adresse directement à vous, Monsieur le Bourgmestre.

Je désire résumer en quelques points l'importance du risque nucléaire en Belgique. Notre sécurité est dangereusement compromise du fait de la présence sur le territoire belge et à ses frontières de nombreux réacteurs nucléaires (7 en Belgique et 13 en France et en Hollande).

Les réacteurs belges sont vétustes, ayant tous dépassés les 30 ans, voire les 40 ans de fonctionnement, ce qui augmente la probabilité d'un accident majeur, comme à Tchernobyl et à Fukushima. C'est le cas des réacteurs Tihange 1, Doel 1 et 2 qui ont plus de 40 ans, ainsi que de Tihange 2 et Doel 3 dont les cuves sont fragilisées par la présence de milliers de fissures, respectivement 3.149 et 13.047 fissures.

De nombreuses pannes, avaries et arrêts non planifiés de tous les réacteurs se sont produits ces dernières années, ce qui montre bien que plus un réacteur vieillit, plus il est soumis à des pannes et plus il est dangereux. Par exemple, le réacteur de Tihange 1 a été à l'arrêt pendant 23 jours en 2016, et 213 jours en 2017. En 2015, 3 réacteurs ont été à l'arrêt quasiment toute l'année.

La Belgique a déjà été la cible d'attaques terroriste. Nos centrales sont des cibles de choix. Je ne citerai qu'une possibilité : nos réacteurs sont protégés par une couche de 2 m de béton. Un missile anti-char milan, transportable par une seule personne, est capable de percer 3 mètres de béton armé. Avec une portée efficace de 2 km et une probabilité d'impact de 94 %, nul besoin d'être un excellent tireur pour provoquer une catastrophe atomique.

Des phénomènes climatiques extrêmes seront de plus en plus fréquents, comme des inondations ou des périodes de sécheresse qui peuvent avoir un impact pour les systèmes de distribution d'eau et par conséquent sur les systèmes de refroidissement des réacteurs et l'approvisionnement des bassins de refroidissement du combustible usagé.

En-dehors même de ces risques d'accident immédiat, comme Myriam Ghilain vous l'a fait savoir dans son interpellation fin 2016, nous nous dirigeons vers un épuisement des ressources et vers la fin du pétrole bon marché. Dès lors les ressources vont manquer, à terme, pour le démantèlement des centrales. Il est donc de notre responsabilité de les fermer au plus tôt.

Mais revenons à nos moutons et au risque d'accident.

Il y a sept niveaux sur l'échelle internationale des événements nucléaires (échelle INES). Mais le plan d'urgence fédéral ne prend en compte que les cinq premiers niveaux. C'est-à-dire que le plan d'urgence s'arrête au niveau INES-5, un accident « entraînant un risque hors du site de la centrale » avec un rejet radioactif limité.

Si on envisage un accident de niveau 6 ou 7 il faut tenir compte de l'expérience des catastrophes de Fukushima et Tchernobyl. Dans les 2 cas, des villages situés à plus de 50 km ont dû être évacués. La ville de Fukushima (300.000 habitants), située à 62 km à vol d'oiseau de la centrale accidentée, n'a pas été évacuée « simplement » parce que les autorités ont préféré relever le seuil d'irradiation considéré comme admissible et à partir duquel il fallait évacuer, ils l'ont multiplié par 20.

Notre commune est à 46 km à vol d'oiseau de Tihange. 3,7 % des vents dans notre commune proviennent de la direction de la centrale, avec une vitesse moyenne de 12 km/h. En cas d'accident majeur dans cette centrale et si les vents portent dans la mauvaise direction, le nuage radioactif est sur la commune en moins de 4 heures. Les émissions de radioactivité pouvant durer plusieurs jours lors d'un accident (10 jours pour Tchernobyl), cela rend le danger pour notre commune tout à fait réel.

A travers quelques questions, je vais maintenant illustrer l'impossibilité matérielle de gérer une telle crise.

En cas d'accident nucléaire majeur, il y a trois cas de figure possibles :

- Un confinement momentané de la population
- Une évacuation immédiate de la population.
- Une évacuation après une période de confinement.

En cas de confinement, si l'accident survient pendant la journée, les enfants sont à l'école. Ils doivent dès lors y être confinés. Comment empêcher les parents d'aller rechercher leurs enfants à l'école ?

D'ailleurs comment allez-vous empêcher les gens de sortir de chez eux et de s'en aller ?

Des exercices d'alerte et de confinement ont-ils été réalisés avec toutes les parties-prenantes ?

La population a-t-elle été informée de la manière de se préparer à un confinement :

- le choix de la pièce de confinement,
- les moyens de communication requis,
- le nécessaire de base à prévoir, comme une réserve d'eau et de nourriture,
- ce qu'il faut faire des animaux de compagnie,
- ce qu'il faut faire des personnes et de leurs vêtements qui auraient été contaminés avant le confinement,
- etc. ?

Les pilules d'iode, disponibles à présent dans toutes les pharmacies sur simple demande, doivent être prises au mieux 6 heures avant l'exposition, au moins deux heures avant, au pire dès que possible. Les enfants dans les écoles sont-ils déjà entraînés à prendre ces pilules le plus vite possible ? Les réserves de pilule sont-elles constituées et rapidement accessibles ? La commune a-t-elle vérifié que tout habitant dispose du nombre de pilules adéquat chez lui ?

Si la population doit être évacuée, les pompiers et nos policiers iront-ils frapper à chaque porte de chaque appartement pour expliquer aux gens qu'ils doivent évacuer sur le champ et n'emporter que le minimum avec eux ? Comment se coordonne l'évacuation ? Qui l'organise ? Qui est prioritaire ? Qui détermine le lieu de destination ? Qui nous accueille ? La commune a-t-elle fait une estimation du nombre de personnes qui ne disposent pas d'un véhicule privé et pour lesquelles des autocars devront être prévus ? Où se trouve cette flotte d'autocars ? Comment se fera la prise en charge des personnes peu mobiles ou invalides ? Comment va-t-on évacuer la clinique St-Pierre ? La population a-t-elle été mise au courant qu'il pourrait ne pas y avoir de retour possible ou pas avant plusieurs semaines, mois ou années ?

Les Japonais sont connus pour être respectueux de la loi et des règlements. Pourtant, selon les régions, entre 12 et 46 % des médecins hospitaliers manquaient à l'appel... Ils connaissaient les risques d'une exposition aux radiations.

Comment allez-vous garantir le maintien sur place des forces de l'ordre, des pompiers et du personnel des services de santé pour assurer un service adéquat jusqu'au moment où tout le monde aura été évacué ?

Vous engagez-vous tous, chacun ici personnellement, à rester sur place pour assurer le bon déroulement des opérations et gérer la situation au mieux ?

Légalement, aucun membre de ce personnel ne peut en fait être obligé à rester sur place dans un tel contexte : avez-vous fait l'inventaire des agents volontaires et prêts à sacrifier leur santé, voire leur vie en restant sur place ?

Ceux qui resteront savent-ils qu'ils courent le risque de mourir d'un cancer ou d'un autre problème de santé lié aux radiations ? L'information leur aura-t-elle été donnée ?

Il a fallu 800.000 liquidateurs pour contenir les rejets du réacteur de Tchernobyl. Nous ne disposons que de 17 000 pompiers pour l'ensemble de la Belgique. On devra faire appel à des « volontaires ». Qui ? A-t-on une telle réserve de personnes entraînées à affronter ce genre de situation ?

Si un accident survient à Doel, nous serons moins probablement touchés par des retombées radioactives. Cependant dans un rayon de 30 km autour de la centrale de Doel, il y a 1,5 millions d'habitants. Dans un rayon de 75 km, il y a 9 millions d'habitants. Quel nombre de réfugiés la commune serait-elle en mesure d'accueillir ? Où installe-t-on ces personnes ?

J'arrête ici avec ces quelques questions. Je signale simplement que nous avons, dans notre commune, des mesures d'urgence efficaces et rôdées pour toutes sortes de situations (on a pu le voir encore récemment avec une opération de déminage près du chemin de fer) mais en cas d'accident atomique, rien n'est prévu. En parler même, génère le malaise.

Parce que les conséquences d'un accident grave sont ingérables. C'est pourquoi, le plan fédéral ne va que jusqu'à INES-5, parce qu'au-delà, personne n'est capable de gérer la situation dans un pays où 7 millions et demi de gens vivent à proximité des réacteurs.

Je tiens à dire ici que j'ai déjà eu de nombreux retours positifs lors de la préparation de cette interpellation. Je crois qu'une motion va être soumise ce soir à ce sujet. A titre personnel, je suis convaincu d'avoir la chance de vivre dans la ville de Belgique qui a la plus grande conscience du problème. Aucune autre demande d'interpellation n'a été suivie d'un tel sérieux, d'un tel enthousiasme. Je nourris l'espoir que la commune d'Ottignies-Louvain-La-Neuve devienne LA commune phare dans le mouvement des communes qui disent non au nucléaire, tant en Flandre qu'en Wallonie.

Bref, voici mes questions aux membres du collège communal.

\* Quel est le sens que cela a pour vous de marquer une volonté de sortir du nucléaire ?

\* Qu'allez-vous faire pour informer et sensibiliser notre population ?

Merci pour votre écoute attentive et courageuse d'un sujet aussi grave et difficile que celui-ci.